RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE NOËL 2026

EPB VANNES — Permis bateau côtier

Article 1 – Organisateur

Le jeu-concours « Noël 2026 – Gagnez un permis bateau côtier » est organisé par la SAS EPB – École Permis Bateaux Loire Bretagne, SIREN 932 245 145, SIRET du siège social 932 245 145 00010, dont le siège social est situé Ferme Le Grand Célac, 56230 Questembert, et disposant d'un bureau au 41B rue Ferdinand Le Dressay, 56000 Vannes (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 – Période du jeu

Le jeu se déroule du 1er novembre 2026 au 23 décembre 2026 à 18 h 00 (heure de Paris). Le tirage au sort aura lieu le 23 décembre 2026, après la clôture des participations.

Article 3 – Participation

Toute personne physique achetant auprès d'EPB Vannes une formation au permis bateau côtier pendant la période indiquée participe automatiquement au tirage au sort. Chaque formation achetée donne droit à une participation, sans formulaire supplémentaire. Les achats annulés ou intégralement remboursés avant le tirage au sort ne sont pas pris en compte.

Article 4 – Lot mis en jeu

Un lot unique est attribué : une formation au permis bateau côtier (295 €) et un timbre fiscal (78 €), soit une valeur totale de **373 €**. Les frais d'inscription à l'examen théorique (code) ne sont pas inclus et restent à la charge du bénéficiaire. Le gagnant peut utiliser le lot lui-même ou en faire bénéficier une personne de son choix, sous réserve des conditions réglementaires d'accès à la formation. Le lot n'est ni échangeable contre des espèces ni remboursable.

Article 5 – Tirage au sort

Le gagnant est désigné par tirage au sort le 23 décembre 2026 parmi les participations éligibles enregistrées avant 18 h 00.

Article 6 – Information et acceptation du lot

Le gagnant sera informé par téléphone ou par courrier électronique aux coordonnées communiquées lors de l'achat. Il disposera de **14 jours calendaires** à compter de l'envoi de la notification pour confirmer l'acceptation de son lot. À défaut de réponse dans ce délai, l'Organisateur pourra considérer le lot comme refusé et procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 7 – Validité

Le lot est valable pendant six mois à compter du tirage au sort, soit jusqu'au **23 juin 2027 inclus**. Il doit être utilisé avant cette date, sous réserve des disponibilités de formation.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles utilisées spécifiquement pour l'organisation du jeu-concours servent à identifier les participations, effectuer le tirage au sort et contacter le gagnant. Elles sont conservées pendant **30 jours après la clôture du concours, soit jusqu'au 22 janvier 2027 inclus**, puis supprimées, sous réserve d'une obligation légale de conservation ou de la nécessité de conserver certaines informations pour la gestion d'une contestation. Cette durée ne s'applique pas aux données traitées séparément dans le cadre de l'achat, de la facturation ou de la formation, soumises à leurs propres durées de conservation. Les participants peuvent exercer leurs droits relatifs à leurs données personnelles en écrivant à **contact@epb-vannes.fr**.

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur www.epb-vannes.fr. La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 – Contact

SAS EPB – École Permis Bateaux Loire Bretagne, site de Vannes
Bureau : 41B rue Ferdinand Le Dressay, 56000 Vannes
Téléphone : 06 83 58 46 88
E-mail : contact@epb-vannes.fr
Site : www.epb-vannes.fr